

O ARCHEOLOGO PORTUGUÊS

COLLEÇÃO ILUSTRADA DE MATERIAES E NOTÍCIAS

PUBLICADA PELO

MUSEU ETHNOLOGICO PORTUGUÊS

VOL. III

DEZEMBRO DE 1897

N.º 12

Des monnaies d'or portugaises

ayant cours aux XVI^e et XVII^e siècles dans les anciennes provinces belgiques et des poids monétaires à leurs types.

I

Le 26 décembre 1500, l'archiduc Philippe-le-Beau, qui avait épousé Jeanne, fille de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle, reine de Castille et de Léon, autorisa dans ses domaines le cours des Castellans d'or fin et des ducats d'Espagne et de *Portugal*. Aussi dès le milieu du XVI^e siècle les monnaies d'or portugaises se rencontrent-elles nombreuses dans la circulation monétaire aux Pays-Bas.

Elles eurent même un moment une telle vogue que, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, nous voyons un petit dynaste de la Gueldre, Guillaume de Bronkorst, libre baron de Batenburg et Stein, imiter servilement les Cruzades à la croix longue et à la croix brève du roi de Portugal, Jean III.

De 1548 à 1665, les ordonnances sur la valeur libératoire des monnaies et les instructions pour les changeurs données par les souverains des provinces belgiques citent, comme ayant cours légal, les pièces d'or de Portugal dont l'énumération suit:

JEAN II (1481-1495):

1^o Écu de Portugal à l'épée, Espadim ou meio justo. Teixeira de Aragão, t. I, pl. XII, n^o 5¹.

¹ Ordonnances ou instructions de 1576 et 1633.

EMMANUEL I (1495-1521):

2° Grande Cruzade ou Português. Teixeira de Aragão, t. I, pl. XIII, n° 2¹.

3° Le Ducat ou Cruzade. Teixeira de Aragão, t. I, pl. XIII, n° 4².

4° La demi Cruzade, demi Écu ou meia esfera, pièce frappée aux Indes. Teixeira de Aragão, t. III, pl. I, n° 1³.

JEAN III (1521-1557):

5° Grande Cruzade ou Português. Teixeira de Aragão, t. I, pl. XV, n° 2⁴.

6° Couronne de Portugal à la croix brève dite aussi nouveau Ducat de Portugal, Écu à la courte croix ou Cruzade à la croix de Saint Georges. Teixeira de Aragão, t. I, pl. XV, n° 5⁵.

7° Couronne de Portugal à la croix longue, appelée aussi Écu de Portugal à la longue croix ou Cruzado Calvario. Teixeira de Aragão, t. I, pl. XV, n° 6⁶.

L'ordonnance imprimée à Anvers, en 1575, chez Christophe Plantyn, reproduit sous la désignation de Ducat de Portugal une pièce du même diamètre et du même poids que le demi Millereis du roi Sébastien et que l'on peut ainsi décrire :

Droit: Écu couronné du Portugal. A sa droite, dans le champ, un R; à sa gauche, un P. Légende: ✠ IO · III · PORTVGALIE · AL · D.

Revers: Une croix brève dans un entourage formé de quatre arcs de cercle. Légende: · IN · HOC · SIGNO · VINCES. Nous n'avons pas rencontré cette monnaie sur les planches de Teixeira de Aragão.

¹ Ordonnances ou instructions de 1548, 1576, 1580, 1607, 1611, 1621 et 1633. Dans tous ces documents le diamètre de la grande Cruzade de Portugal est de 40 millimètres, il est seulement de 34 millimètres sur le dessin donné dans la *Descrição geral e historica das moedas cunhadas em nome dos reis, regentes e governadores de Portugal*. De plus, dans les ordonnances publiées en Belgique cette belle pièce d'or a pour légende: R EMANVEL PORTVGALIE AL C VL IN A D GVINEE — ✠ ETHIOPIE ARABIE PERSIE INDIE C N C, qui diffère quelque peu de celle qui est indiquée par Teixeira de Aragão.

² Ordonnances ou instructions de 1548, 1576, 1580 et 1633.

³ Ordonnances ou instructions de 1575 et 1633.

⁴ Ordonnances ou instructions de 1621 et 1633.

⁵ Ordonnances ou instructions de 1548, 1575, 1576, 1580, 1607, 1611, 1619, 1622, 1644, 1652 et 1665.

⁶ Ordonnances ou instructions de 1548, 1559, 1575, 1580, 1607, 1611, 1619, 1621, 1622, 1633, 1644, 1652, 1656 et 1665.

8° Saint Vincent d'or, appelé en Belgique iohannes de Portugal au navire, ou bien Millereis de Portugal ou encore double Ducat «van sinte Steven». Teixeira de Aragão, t. I, pl. xv, n° 7⁴.

9° Demi Saint Vincent d'or ou demi-Millereis. Teixeira de Aragão, t. I, pl. xv, n° 8².

10° Saint Thomas de Portugal, frappé aux Indes sous le gouvernement de don João de Castro. Teixeira de Aragão, t. III, pl. I, n° 6³.

11° Demi Saint Thomas de Portugal. Teixeira de Aragão, t. III, pl. I, n° 7⁴.

SÉBASTIEN I (1557-1578).

12° Demi Millereis de Portugal. Teixeira de Aragão, t. I, pl. XIX, n° 7⁵.

PHILIPPE D'ESPAGNE (1580-1598).

13° Quadruple Cruzade ou nouveau denier de Portugal à la croix. Teixeira de Aragão, t. I, pl. XXIII, n° 2⁶.

14° Double Cruzade. Teixeira de Aragão, t. I, pl. XXIII, n° 3⁷.

15° Cruzade ou double cinquième de Millereis, nommée aussi petite Cruzade de Portugal. Teixeira de Aragão, t. I, pl. XXIII, n° 4⁸.

III

II

Bien avant l'époque qui nous occupe, les espèces d'or n'étaient reçues dans les provinces belgiques qu'à la pesée, d'où la nécessité pour beaucoup de posséder des balances et des poids.

¹ Ordonnances ou instructions de 1559, 1575, 1578, 1580, 1607, 1611, 1619, 1621, 1622, 1633, 1644, 1652 et 1665.

² Ordonnances ou instructions de 1575, 1578, 1580, 1607, 1611, 1619, 1621, 1622, 1633, 1644, 1662 et 1665.

³ Ordonnances ou instructions de 1559, 1575, 1580, 1621 et 1633.

⁴ Ordonnances ou instructions de 1575, 1580, 1621 et 1633.

⁵ Ordonnances ou instructions de 1575, 1607, 1611, 1621, 1622, 1633, 1644, 1652 et 1665.

⁶ Ordonnances ou instructions de 1619 et 1652.

⁷ Ordonnances ou instructions de 1611, 1619, 1621, 1622, 1633, 1644, 1652 et 1665.

⁸ Ordonnances ou instructions de 1611, 1619, 1621, 1622, 1633, 1644, 1652 et 1665.

Afin de faciliter, dans la mesure du possible, cette opération on fabriqua des petits disques de cuivre, puis des petites plaques, aussi en cuivre, mais de forme plus ou moins carrée, sur la face supérieure desquels était reproduit, tant bien que mal, l'élément principal du type de la monnaie qu'ils devaient servir à peser et au poids réglementaire de laquelle ils correspondaient.

On comprend, dès lors, que l'établissement de ces poids monétaires, appelés le plus souvent *deneraux*, était fort délicat et exigeait une certaine expérience; aussi ne les fabriquait pas qui voulait. Il fallait une autorisation gouvernemental pour exercer l'art de balancier, pour être ajusteur juré des poids et balances.

Les ajusteurs jouissaient des privilèges attachés au titre d'officier de la Monnaie, par contre ils étaient responsables quant aux poids et balances fournis par eux. C'est pourquoi les poids vendus par un ajusteur juré devaient, aux XVII^e et XVIII^e siècles, dans les Pays-Bas, porter, au revers, les initiales du fabricant et un signe connu propre, le plus souvent, à désigner la localité qu'il habitait.

Le public possédait ainsi une sorte de garantie demi officielle du bon ajustement des *deneraux* mis à sa disposition. Dans tous les cas, dans l'occurrence, il savait de qui se plaindre.

III

Les monnaies d'or portugaises eurent, comme les autres espèces d'un usage fréquent, leurs *deneraux* propres.



L'ordonnance de 1576 donne le dessin, reproduit ci-dessus, du poids monétaire destiné à peser les grandes Cruzades ou «Português» d'or du roi Emmanuel I.

Nous possédons dans notre collection une vingtaine de *deneraux*, la plupart de fabrication anversoise, ayant pour objet la vérification du poids de diverses monnaies d'or portugaises.



Voici d'abord, le denier de la Couronne de Portugal à la croix longue ou Cruzado Calvario. Au revers se voient une main ouverte, marque de l'atelier monétaire d'Anvers, la date 1648 et les initiales P-H, de l'ajusteur Pierre Harek. Un marteau sommé d'une couronne, au dessus de laquelle se trouve un briquet, occupe le centre du champ. Ce denier pèse 3^{er},50.

La présence, assez fréquente, d'une couronne et d'un marteau au revers des poids fabriqués à Anvers s'explique par le fait que, dans cette ville, les «balansmakers» ou balanciers faisaient partie de la corporation des forgerons, laquelle avait pour armes: de gueules au marteau de sable surmonté d'une couronne d'or¹.

Nos cartons renferment d'autres poids monétaires au même type, d'origine anversoise, signés I-V-G, P-H (Pierre Harek) 1645, A. D. W. (Arthur Dunwald) 1648 et un poids d'Amsterdam, de la même année, marqué d'un fils à plomb et des initiales I-D (Jacques Driesenburch). Un denier de l'ajusteur de Cologne, Johan Lützenkirchen, 1649, a la croix du droit accostée des lettres R-S.



Denier de la Couronne de Portugal à la croix brève ou Cruzado à la croix de Saint Georges. Au revers se voient une main ouverte, marque de l'atelier monétaire d'Anvers, la date 1648 et les initiales AD-W, de l'ajusteur Arthur Dunwald. Dans le champ: une couronne au dessus de laquelle se trouve une branche de chardon. Ce denier pèse 3 gr. 48.

Nous possédons deux autres poids au même type, des ajusteurs anversois Gérard Dunwald (G-D. 1641) et Jacques de Backer (I. D-B. 1644).

¹ *Annales de la Soc. d'Archéol. de Bruxelles*, ix, 295. Voir aussi Génard, *Armorial des institutions communales d'Anvers*, texte français, pag. 117 et pl. xvii, fig. 1.



Les trois deners ci-dessus ont servi à peser les Millereis de Portugal ou Saint Vincent d'or. Le premier, œuvre de l'ajusteur amsterdamois Jacques Driesenburch emprunte son type au revers de la monnaie; les deux autres au droit. Ces derniers, fabriqués à Anvers, sont signés Jacques de Backer (I. D-B. 1644) et A. Caers (A. C.). Nous en possédons un autre de Georges Dunwald (G-D).

Nous avons réuni aussi dans nos cartons trois deners à peu près semblables de gravure aux précédents et qui ont eu pour usage de vérifier les poids des demi Millereis ou demi Saint Vincent d'or. Le premier est, sans doute, de Middelbourg, et porte, au revers, les initiales M-D-M 1622 en même temps que les armes de Zélande. Le second est anversois et a été fabriqué, en 1648, par Pierre Harck. Le troisième, aussi d'Anvers, est daté de l'année 1581 et marqué des initiales C-I. Il est assez usé, ce qui explique son poids peu élevé 3 gr. 50, tandis que les autres pèsent 3 gr. 86 et 3 gr. 87.

Un poids similaire de la façon de Jacques Driesenburch, d'Amsterdam, montre aux côtés de l'écu, les lettres P-K que nous croyons pouvoir traduire par Portugael Kroon, Couronne de Portugal. Quant aux lettres R-L, qui se retrouvent aussi sur les monnaies et dont la dernière est considérée par Teixeira de Aragão comme la marque de l'atelier de Lisbonne, nous sommes d'avis qu'elles ne peuvent avoir une signification spéciale sur les poids et nous serions assez porté à croire que les ajusteurs ont tout simplement reproduit ces lettres parce qu'ils les avaient rencontrées sur les monnaies portugaises, sans y attacher une sens quelconque.



Le denier gravé ici, du poids de 12 gr. 50, a servi à la pesée des quadruples Cruzades de Philippe d'Espagne. Les lettres P-D peuvent s'expliquer par Portugael Ducaet, Ducat de Portugal. Elles se retrouvent sur les poids au même type qui servaient pour les doubles et les simples cruzades de Philippe. Nous croyons inutile de reproduire ces

deux derniers deniers qui ne diffèrent de celui que nous avons fait dessiner que par leur moindre épaisseur.

Nous n'avons rencontré jusqu'ici aucun poids monétaire du XVIII^e siècle au type d'une monnaie portugaise. Il est vrai que, dès la fin du siècle précédent, les ordonnances sur le cours des espèces, qu'il nous a été donné de consulter, ne font plus mention de pièces d'or de Portugal. Bien plus, la *Nouvelle ordonnance et instruction pour les changeurs*, imprimée à Bruxelles, en 1749, mentionne, parmi les monnaies d'or billonnées, c'est-à-dire retirées de la circulation: «Les grands crusats de Portugal, les écus de Portugal à la courte croix, à la longue croix et à l'Épée millerez, et les petits crusats, doubles et quadruples du dit royaume».

On doit conclure, de ce qui précède, que les relations monétaires et commerciales entre le Portugal et les provinces belges furent surtout importantes aux XVI^e et XVII^e siècles et qu'elles devinrent pour ainsi dire nulles avec l'avènement de la maison d'Autriche au gouvernement des Pays-Bas espagnols.

Bruxelles, Septembre 1897.

ALPHONSE DE WITTE.

Museus

São os museus, quer os nacionaes, quer os mantidos pelas corporações administrativas, quer ainda mesmo os particulares, instrumentos poderosos de facil educação popular, pois que, sendo, como os livros, mestres mudos, educam com menos fadiga e até com recreio; mas não vemos que, da parte dos poderes publicos, haja para com elles a serie de attenções e disvelos de que são merecedores.

A começar pelas installações, reconhece-se logo, entre nós, a falta de consideração que ao governo merecem estes uteis institutos de educação nacional; parte d'elles não tem casa propria nem alojamento congruente e adequado; outros tem, como o museu archeologico do Carmo, um edificio indecoroso; outros mudam incessantemente de installação, como o museu agricola e florestal e o museu colonial; finalmente, não ha ordem, nem escolha, nem criterio admissivel para as installações.

Se se trata da especialização dos museus, a confusão é, por vezes, irritante. É certo que em alguns países estrangeiros se encontram os museus omnimodos, mas não póde admittir-se, numa organização systematica e de caracter pedagogico, semelhante cruzamento, que